



NON TITULAIRES RENTREE 2015 : QUEL BILAN ?

Lors de l'accueil des néo non titulaires du mercredi 26 septembre au collège de M'Gombani, la vice-rectrice a à plusieurs reprises répété l'obligation d'être irréprochable, y compris dans sa vie privée. Elle s'est aussi engagée sur le suivi des contractuels et leur formation. Mais l'institution a-t-elle elle-même joué son rôle ? Quelle est la réalité deux mois après la rentrée ?

A travers le prisme des cas individuels et des remontées , la réalité nous apparaît loin d'être idyllique.

Les situations sont évidemment variables et dépendent beaucoup du contexte (type de « management », classes, nombre de niveaux, emploi du temps) mais plusieurs problèmes sont récurrents.

Tout d'abord, un certain nombre de contractuels (y compris ceux ayant fait le déplacement à leurs frais pour venir dans le département) qui n'ont pas selon le vice-rectorat fait l'affaire, ne sont pas confirmés dans leur poste après leurs deux premiers mois d'essai, ce qui pose la question du recrutement massif des néo contractuels venant de l'extérieur.

Le problème du retour en métropole doit aussi être évoqué. Lorsque le traitement des dossiers tarde, la situation devient très vite difficile notamment par rapport à l'inscription à pôle emploi

La gestion administrative surtout pour le dépôt des candidatures a parfois réservé des surprises. Des dossiers sont parfois égarés. Nous souhaitons renforcer le cadre réglementaire, surtout sur la question centrale des barèmes d'affectation. Vous serez prochainement informés des évolutions sur cette thématique.

Au niveau de la prise en charge et du suivi pédagogique, le tutorat a été supprimé, remplacé par un réseau de référents, un par établissement. Ce système n'est pas satisfaisant, comment un collègue aussi bien intentionné soit-il peut-il gérer plusieurs dizaines de personnels (plus de 50% de contractuels dans beaucoup de collèges) de différentes matières ? De plus, un mois après la rentrée, dans la moitié des établissements aucune personne n'avait été nommée .**Nous pouvons interpréter cette situation comme l'aveu d'une structure désormais dépassée par l'ampleur de la tâche (900 non titulaires cette année dans le secondaire).** Le vice rectorat compte sur la bienveillance des collègues pour suppléer à cette absence de tutorat. Les collègues sont parfois réticents à compenser de manière bénévole le manque de moyens affectés.

Des stages de formation ont été mis en place notamment pour les néo contractuels, mais pas dans toutes les matières. Si on ne peut qu'acquiescer sur le principe nous ferons deux remarques. Ces formations ont lieu le mercredi après- midi, générant des déplacements parfois longs (les collègues contractuels ne disposent pas toujours d'un véhicule) et alourdissent le service de manière sensible. Dans plusieurs matières, le stage de construction d'une séance de cours (qui devrait être prioritaire) s'est fait durant la dernière semaine avant les vacances. Toutes les remontées n'ont pas été négatives mais il ne s'agit pas là de considérations annexes.

En revanche la titularisation doit rester prioritaire. L'Etat n'a pas vocation à faire fonctionner le service public avec une majorité de non titulaires. Il est en train de créer une bombe à retardement sociale pour une grande partie de ces collègues.

Malgré la mise en place du statut de contractuel en CDI (après six années en CDD, le passage en CDI permet la réaffectation automatique sur un poste), le statut de contractuel reste fondamentalement précaire. **Cette année, quelques non titulaires pourront bénéficier d'un congé de formation (80% du traitement) afin de préparer de manière optimale les concours.** Ce congé a été une revendication du Snes Mayotte depuis plusieurs années. **N'hésitez pas à vous rapprocher du Snes afin de constituer votre dossier. Nous demandons un contingent exceptionnel sur les prochaines années afin de résorber l'auxiliaariat.** Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute question que vous souhaiterez poser : privilégiez le contact par courriel et ou le passage au local le mercredi 8H30-11H30/13H-17H sans rendez-vous.

Pour le Snes Mayotte Allaoui Mariame Fornecker Patrick